







# 04 et 05 avril 2025







## RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

## **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : Lundi 10 février 2025

Ouverture des engagements : Lundi 10 février 2025

Clôture des engagements : Lundi 24 mars 2025

Parution du road book : Lundi 24 mars 2025

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 30 mars de 08h30 à 17h00 (avec vérifications administratives)

Jeudi 03 avril de 14h00 à 20h00 Vendredi 04 avril de 08h00 à 12h00

Séance d'Essai (facultative)Vendredi 04 avrilde 09h30 à 12h00Vérifications administratives complémentaires :Vendredi 04 avrilde 08h00 à 13h45

Vérifications techniques : Vendredi 04 avril de 09h30 à 14h00

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 04 avril à 15h00

Réunion des ouvreurs et officiels : Vendredi 04 avril à 14h00 (PC Course)

Publication des équipages admis

Heures et ordre des départs de la 1ère étape : Vendredi 04 avril à 15h00 (Podium de départ)

Briefing des pilotes Par écrit et distribué lors des vérifications administratives

Départ de la 1ère étape de Corbigny : Vendredi 04 avril 1ère voiture à 16h00 (1ère voiture VHRS)

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à Corbigny : Vendredi 04 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 18h01 (1<sup>ère</sup> voiture VHRS)

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape et heures et ordre des départs de la 2<sup>ème</sup> étape : **Vendredi 04 avril** à 21h30

Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon Samedi 05 avril jusqu'à 21h30 de 07h00 à 07h30

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape de Corbigny : Samedi 05 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 07h30 (1<sup>ère</sup> voiture VHRS) (dans l'ordre des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape)

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape à Corbigny : Samedi 05 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 17h54 (1<sup>ère</sup> voiture VHRS)

Vérification finale : Corbigny Parc arrivée

Publication des résultats du rallye: 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier

concurrent (Podium d'arrivée)

Remise des prix : Sur le podium d'arrivée

#### **Article 1 ORGANISATION**

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 04 et 05 avril 2025 le **33**ème **Rallye National PEA de l'Anguison**. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de :

Ligue Bourgogne Franche-Comté : n° 6 en date du 06 décembre 2024
 FFSA : n° 24 en date du 16 décembre 2024

Comité d'organisation : ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- Président : Jean Michel PIGENET Tel 06 82 11 80 56
- > Membres administratifs: Serge AVRY- Karine BOICHE Catherine DA SILVA Jean-Jacques ROUSSEAU
- > Membres techniques: Laurent LEPLAT Jean-Claude MARCHAND François MILLERAND

Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS - Denis GENET - Sylvestre PIGENET

Secrétariat du rallye : Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny Tel 06 87 03 48 68

email: <a href="mailto:francis.secheresse@wanadoo.fr">francis.secheresse@wanadoo.fr</a>

Permanence du Rallye: Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny du 4 au 5 avril de 7h00 à 20h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1 OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Présidente :	Josiane CHARLEUX	9434	0403
Membres :	Michel DURIX	14548	0404
	Daniel PENICHOT	14887	1429
<u>Directeur de Course</u> :	Gérard PLISSON	12983	0410
Directeur de Course adjt/nouveau départ :	Maryse THOMAS	3123	0326
Directeur de Course délégué VHRS-VMRS	: Eric GACON	9100	0403
Directeurs de Course délégués aux ES :	Hubert BENOIT	3617	0411
· ·	Joël JUGNIOT	6813	1412
	Thierry MOREL	4906	1442
Directeur de course délégué Tricolore :	Christian HAMON	29685	0408
Directeur de Course délégué Autorité :	Jean-Michel PIGENET	37172	0445
Directeur de course voiture Damier :	Gérard PORA	57091	0445
	Jacques MARTIN	31701	0445
Directeur de course délégué aux Parcs :	Jean-Paul BROTTIER	13533	0408
_			
<u>Directeur de course E.S. Mhère</u> :	Pascal LAFOND	227446	1612
Directeur de course adjoint :	Robert BOTT	302406	0402
Directeur de course Inter :	Pierre GUELAUD	15125	0401
Directeur de course adjoint :	Pierre GODOT	23434	0401
Chronométreur Départ :			
Chronométreur Arrivée :	Olivier LAMBERT	234937	1106
	Maryse TREMBLAY	17049	0420
Directeur de course E.S. Gacogne :	Jacky LEPEULE	13663	0411
Directeur de course adjoint :	Martial PEUGEOT	44386	0411
Chronométreur Départ :	Alain BRUN	30267	1018
	Monique BRUN	30266	1018
Chronométreur Arrivée :	Jean-Marc DUBOIS	132280	0508
	Marina DUBOIS	233097	0508
Diversion de comos E.O. Ot Mantin Dr. Don.		3272	0324
<u>Directeur de course E.S. St Martin Du Puy</u> :	Jacky OLIVAIN	_	
Directeur de course adjoint :	Jean-Claude HUMBERT	21139	0302
Stagiaire :	Vincent VOIRIN	189471	0420
Chronométreur Départ :	Loïc GAGNEUX	15785	1507
Chronométreur Arrivée :	Jean-Marie TSCHOFFEN	196872	0411
	Martial MILLET	12596	0324
<u>Médecin Chef</u> :	Sophie TEIL		
Responsable Commissaires Technique:	Frédéric ALVAINES	4342	0420
	Bruno DIVERT	40573	1201
Commissaire technique :	Emilien RENAULT	298801	0420
Commissaire Technique délégué VHC-VHRS :		12848	0308
	=		

 Stagiaires :
 Pierre-Armand ROSEL
 362228
 0445

 Audrey VIVIE
 362513
 0445

<u>Juges de faits</u>: Camille TRINQUESSE 3175 0413 Marie-Thérèse TRINQUESSE 115791 0413

<u>Chargés des relations avec les concurents</u> : Brigitte DREAU 2282 0420

Bernard SOUFFLET 18577 0403

<u>Voiture Info</u>: Thierry GIUDICI

<u>Informatique et classements</u>: LC CHRONO

Chargés des relations avec la Presse: Jean-Michel PIGENET 37172 0445

Speaker: Michaël PILLARD

## 1.2 Éligibilité

Le 33<sup>ème</sup> Rallye National PEA de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 3) et les Challenges (Pilotes-Copilotes et Commissaires) de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2025.

## 1.3 Vérifications

<u>Vérifications administratives</u>: Les vérifications administratives seront effectuées les jours des reconnaissances lors de la remise du road-book au local de l'Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny:

Dimanche 30mars de 8h30 à 17h00
 Jeudi 03 avril de 14h00 à 20h00
 Vendredi 04 avril de 08h00 à 13h45

Lors de ces vérifications, les équipages devront présenter les originaux des documents suivants :

- > Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- ▶ 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique
- Autorisation de prêt de véhicule si le pilote n'en est pas le propriétaire
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications techniques. Si des documents étaient manquants lors du contrôle administratif, ceux-ci devront être présenté lors du contrôle technique de leur voiture.

Lors du CH-10, avant départ des étapes, les équipages devront présenter les originaux du permis de conduire et de la licence.

<u>Vérifications techniques</u> : Elles se dérouleront le **vendredi 04 avril 2025 de 09h30 à 14h00, Place du Champ de Foire** à **Corbigny** 

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT Av. Jules Renard 58800 Corbigny (Taux horaire 60€ TTC).

## **Article 2 ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES**

## 3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

**3.1.5** Tout concurrent qui désire participer au 33<sup>ème</sup> Rallye National de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée avant le **Lundi 24 mars 2025** à l'adresse suivante :

Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny

Tel: Tel 06 87 03 48 68 email: <a href="mailto:francis.secheresse@wanadoo.fr">francis.secheresse@wanadoo.fr</a>

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (Moderne+VHC+VHRS+VMRS).

## 3.1.11 Les droits d'engagements sont fixés :

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- > 495 € avec la publicité facultative des organisateurs.
- > 475 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- → 455 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- > sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé un chèque de caution de 100 € au nom de LC Chrono pour la mise à disposition du transpondeur de chronométrage. Ce chèque vous sera rendu à l'issue de l'épreuve.

Les chèques ne seront déposés en banque que le mardi 08 avril 2025.

## 3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHRS et VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

## **Article 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

## 4.3 Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.

#### 4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
  - o 1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
  - o 2<sup>ème</sup> infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

## Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

## 5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## 5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

## **Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES**

## 6.1 Description

Le 33<sup>ème</sup> Rallye de l'Anguison représente un parcours de 312,668 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 10 épreuves spéciales (3 ES différentes) d'une longueur totale de 107,486 kms :

➤ ES MHERE 17,037 kms (x3)
 ➤ ES GACOGNE 7,373 kms (x4)
 ➤ ES ST MARTIN DU PUY 8,961 kms (x3)

## 6.1.1 Rallye de doublure

Conforme au règlement standard F.F.S.A:

Nota : dans tous les cas, les concurrents qui participent à une doublure de régularité, devront respecter le parcours du rallye dans son intégralité (horaire, parcours, parc fermé, nouveau départ après abandon, etc...). Une exception pourra être accordée aux rallyes de doublure réservés aux véhicules à énergies nouvelles.

## 6.1.4 Démonstration

Conforme au règlement standard F.F.S.A:

Le 33ème Rallye National de l'Anguison intègrera des voitures de démonstration. Un briefing écrit sera remis aux équipages et un briefing oral leur sera donné avant le départ.

#### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du dimanche 30 mars uniquement les jours suivants :

Dimanche 30 mars de 08h30 à 17h00 Jeudi 03 avril de 14h00 à 20h00 Vendredi 04 avril de 08h00 à 12h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

## Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

## 7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## 7.5.20.1 Séance d'essai

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Une séance d'essai (2.500 km) sera organisée le **vendredi 04 avril 2025** entre **09h30 et 12h00.** Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et accompagnée du chèque correspondant.

Les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants devront être apposé sur la voiture. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

## **Article 8 RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **Article 9 CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

#### **Article 10 Prix**

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous. De nombreux trophées récompenseront les lauréats.

CLASSEMENT	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
SCRATCH	450 €	350 €	200 €		
CLASSE (1)	450 €	250€ de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	80€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	450 €				

<sup>(1)</sup> Les prix par classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant - 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.